



Commune de Sahurs

Budget primitif 2019

Note de présentation brève et synthétique

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 19 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (prestations de cantine, garderie, ALSH, etc.).
- Poursuivre les projets engagés
- De ne pas augmenter la fiscalité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est comparable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits..).

La section de fonctionnement s'équilibre à 927 555,00 €.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle polyvalente, loyer), aux impôts locaux (taxes foncière, habitation, foncier non bâti), aux dotations versées par l'Etat et pour finir diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 826 579 € (recettes réelles = recettes hors résultat reporté de l'année n-1)

Recettes réelles de fonctionnement	
2018 réalisations	2019 prévisions
879 141,95 €	826 579 €

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, par contre la Commune de Sahurs verra ses recettes de fonctionnement augmentées de 3.9 % soit 826 579 € BP 2019 contre 795 174 € BP 2018.

Pour notre commune les principales recettes sont :

- Les impôts et taxes

L'exonération de la taxe d'habitation concernant 550 000 personnes a été reconduite pour l'année cette année selon la loi de finances 2019, en assurant toutefois une compensation totale pour les collectivités territoriales. La prévision budgétaire respecte cette règle. Comme l'an passé, nous ne sommes pas en possession de l'état 1259 nous permettant le vote des taux applicables pour les 3 taxes, habitation, foncier, foncier non bâti, il nous parviendra certainement fin mars, début avril. Un ajustement de la prévision pourra être opéré au cours d'année par décision modificative budgétaire.

Recettes impôts locaux	
2018 réalisations	2019 prévisions
365 325 €	350 000 €

Autres Recettes impôts et taxes	
2018 réalisations	2019 prévisions
121 038.91 €	111 000€

Les impôts et taxes s'élèveront à 461 000 €, en progression de 12.63 % par rapport à l'an dernier. Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation prévu pour 350 000 €
- De la dotation de solidarité communautaire : 42 000 €
- Du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 25 000 €
- De la taxe sur les pylônes électriques : 13 000 €
- De la Taxe sur la consommation finale estimée à 31 000 €.

• Les dotations versées par l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement	
2018 réalisations	2019 prévisions
91 280 €	89 500 €
Autre dotations et participations	
2018 réalisations	2019 prévisions
148 890,55 €	142 700 € (2)

(1) y compris compensation de la TH

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 232 200 € (en baisse de 8,88 % par rapport à 2018). Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 89 500 € au lieu de 91 587 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de près de 2,28 %.
- De la dotation de solidarité rurale à hauteur de 18 500 €
- Des participations de la caisse d'allocations familiales pour les activités périscolaires et extrascolaires à hauteur de 34 000 €
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voiries, bâtiments publics) pour 2 000 €
- De la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation pour 27 000€
- De l'Attribution du fonds départementale de la taxe professionnelle pour 25 000 €
- De la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière et taxe habitation versée par l'état à hauteur de 17 500 €.

- Les recettes des services proposés aux habitants (concessions, loyers, locations salles, cantine, garderie, alsh, etc.)

Recettes diverses	
2018 réalisations	2019 prévisions
152 595,49 €	133 379€

Le produit des services est prévu à hauteur de 133 379 €. Ce produit est constitué principalement de la redevance périscolaire et extrascolaire (garderie, restaurant scolaire et ALSH) pour 94 200€.

Les variables prévisionnelles les plus significatives sont les suivants :

- Une diminution linéaire des intérêts d'emprunt théorique reversés par la Métropole Rouen Normandie suite aux transferts de la voirie
- le recrutement d'un agent titulaire fin décembre 2017 dont les charges sociales pendant 2 ans seront refacturées à la collectivité de rattachement qui l'a mis à disposition du CDG76.

Chapitre	BP 2018	BP 2019
013 – atténuation de charges	11 500,00 €	12 700,00 €
70 – produits de services	98 331,00 €	99 884,00 €
73 – impôts et taxes	409 300,00 €	461 000,00 €
74 – Dotations et participations	254 817,00 €	232 200,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	16 000,00 €	17 000,00 €
76 – Produits financiers	4 326,00 €	3 795,00 €
77 – Produits exceptionnels	900,00 €	0,00 €
R 002 – résultat de fonctionnement reporté	74 156,00 €	100 976,00 €
Total	869 330,00 €	927 555,00€

Les résultats de fonctionnement reportés s'élèvent à 100 976,00 €.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 927 555,00 €.

Chapitre	BP 2018	BP 2019
011 – charges à caractère général	199 050,00 €	200 588,00 €
012 – charges de personnel	468 000,00 €	441 408,00 €
014 – atténuation de produits	4 850,00 €	2 590,00 €
65 – autres charges de gestion courante	103 950,00 €	104 130,00 €
66 – charges financières	7 600,00 €	5 350,00 €
67 – charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €
023 – virement à la section d'investissement	42 000,00 €	115 000,00 €
042 – opérations d'ordre + provisions	8 061,00 €	8 100,00 €
022 – dépenses imprévues	35 819,00 €	50 289,00 €
Total	869 330,00 €	927 555,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts sur les remboursements d'emprunts.

En 2019, les salaires représentent 47,59 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
2018 réalisations	2019 prévisions
59.85 %	47.59 %

La part des salaires devrait nettement baisser en 2019 en raison du décès d'un agent qui ne sera pas remplacé pour cette année et le départ en retraite d'un agent de la catégorie B.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 804 455 €. (Dépenses réelles = dépenses hors virement au profit de la section d'investissement et amortissements)

Dépenses réelles de fonctionnement	
2018 réalisations	2019 prévisions
764 264,98 €	804 455,00 €

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 200 588,00 € (quasiment constant par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricités, combustible, téléphone, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, impôts et taxes, prime d'assurances, contrat de maintenance, fournitures scolaires...

La volonté est maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Le virement à la section d'investissement : 115 000,00 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Pour les dépenses imprévues : une somme de 50 289,00 € est inscrite sur ce compte.

L'autofinancement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de l'investissement pour l'année 2019 se monte à 115 000,00 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	200 588	Excédent brut reporté	100 976
Dépenses de Personnel	441 408	Recettes de services	99 884
Autres dépenses de gestion courante	104 130	Impôts et taxes	461 000
Dépenses financières	5 350	Dotations et participations	232 200
Atténuation de produits	2 590	Autres recettes de gestion courante	17 000
Autres dépenses	100	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	50 289	Atténuations de charges	12 700
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>804 455</i>	Recettes financières	3 795
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 100		
Virement à la section d'investissement	115 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	927555	Total général	927555

c) La fiscalité

A la date de l'élaboration du budget, n'étant pas en possession de l'état 1259 servant de base au calcul du produit attendu pour les 3 taxes : habitation, foncier, foncier non bâti, le Conseil Municipal délibérera à une date ultérieure.

d) Les dotations

Les dotations de l'Etat sont en diminution constante depuis des années (voir état d'analyse joint).

2.2 La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 366 937,00 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
20 – Immobilisations incorporelles	3 600	71 800
21 – Immobilisations corporelles	19 800	60 600
23 – Immobilisations en cours	80 000	160 000
16 – emprunts	59 401	57 500
020 – Dépenses imprévues	7 947	4 937
Report des opérations non réalisé en N-1	125 326	12 100
Total	296 074	366 937

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ces subventions sont en provenance de nos partenaires : L'Etat, Le Département, La Région Normandie, La Métropole Rouen Normandie, La Caf).

Les recettes s'élèvent à 366 937,00 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 – Subventions	22 285	51 138
10 – FCTVA, taxe aménagement	21 893	17 100
27 – Immobilisations financières	11 801	12 332
021 – virement section fonctionnement	42 000	115 000
040 – Dotations aux amortissements	8 061	8 100
Report des recettes non perçues en N-1	42 812	28 514
Excédent de fonds capitalisés	70 000	80 000
Solde d'exécution reporté	77 222	54 753
Total	296 074	366 937

b) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Finaliser l'ensemble des opérations engagées en 2018 :
 - Pose d'éclairage automatique dans les sanitaires du préau de l'école
 - Extincteurs dans les différents bâtiments communaux
 - Etc.

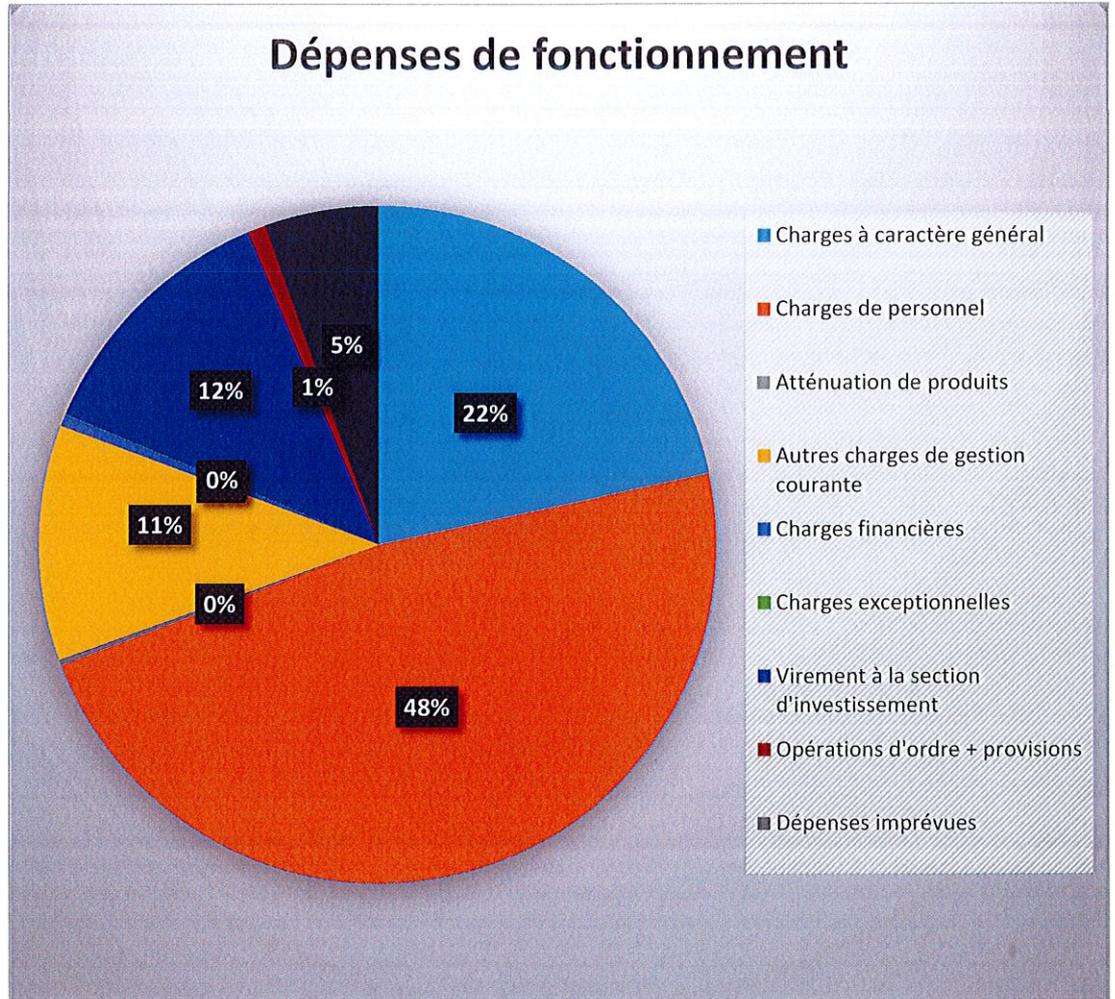
- Pour les nouvelles opérations de 2019 :
 - 2 ème phase de mise en accessibilité
 - Etude – réfection de l'église Saint Sauveur
 - Chaises de la Salle Polyvalente
 - Installation générale PPMS de l'école
 - Pose de rideaux occultant classe maternelle
 - TBI école numérique
 - Réfection programme pluriannuel Salle polyvalente
 - Etc.

c) Les subventions d'investissements prévues :

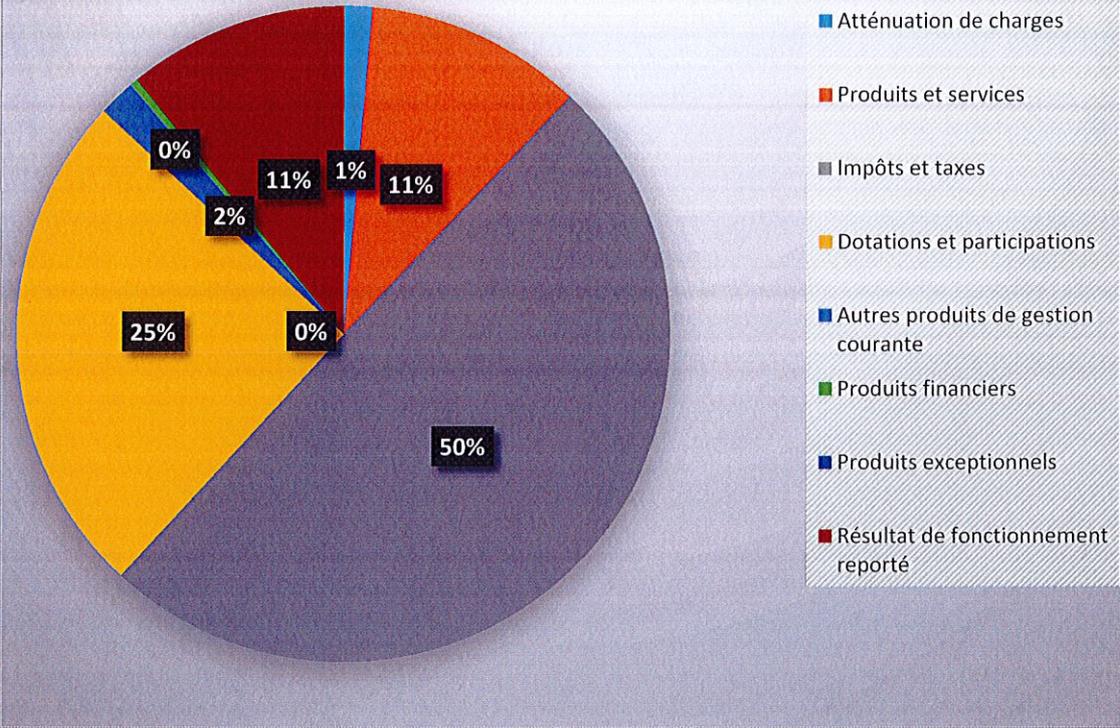
- De l'Etat
- Du Département
- De la Métropole Rouen Normandie
- De la Caisse d'Allocations Familiales

IV. Les données synthétiques du budget 2018 - Récapitulation

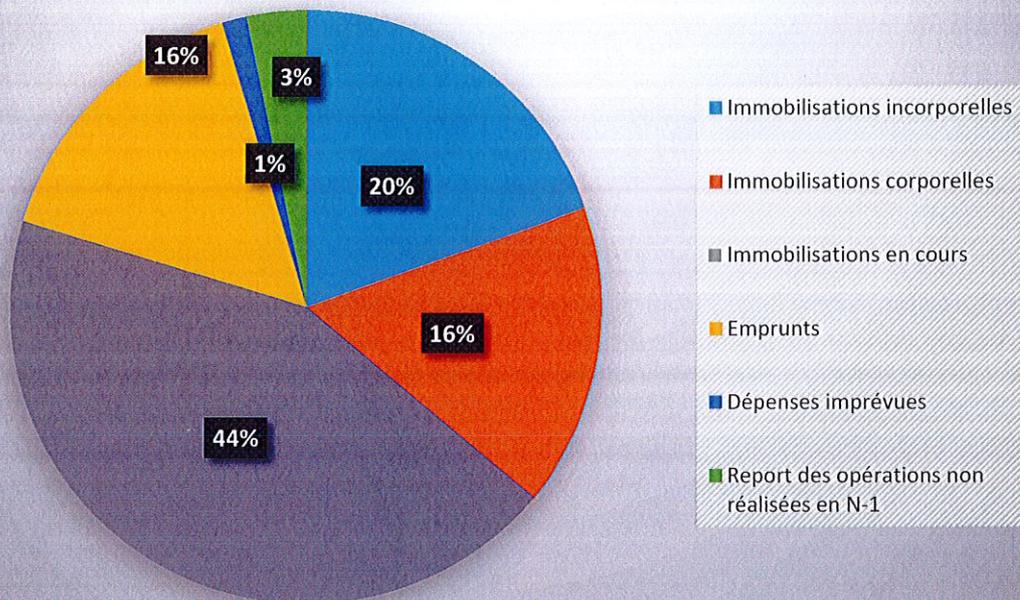
a) Présentation synthétique :



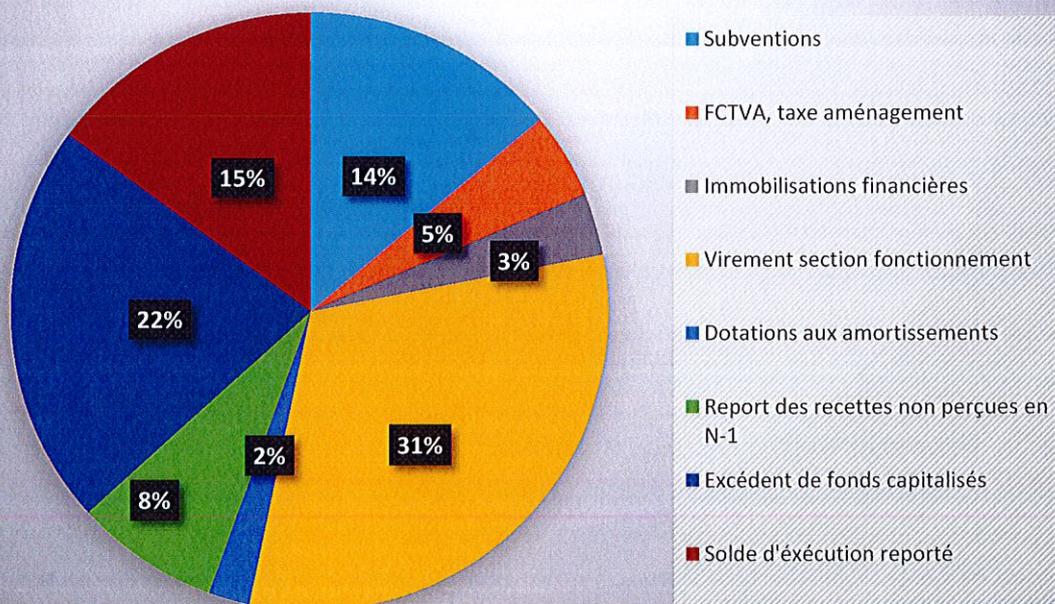
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/POPULATION = 639.98

Produits des impositions directes/POPULATION = 278.44

Recettes réelles de fonctionnement/POPULATION = 657.58

Dépenses réelles d'équipement/POPULATION = 232.62

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement = 0.55

Ratio d'endettement (article L.2252-2 DU CGCT)

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 DU CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	A	70 277.24
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice	C	62 326.54
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D	132 603.78
Recettes réelles de fonctionnement	II	826 579.00
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en %	I/II	16.04%

Fait à Sahurs, le 19 mars 2019

Le Maire

Thierry JOUENNE

